

✓

AFFAIRE N° 6

REFECTION du plafond du Grand Salon de l'Hôtel de Ville - Approbation de-
vis forfaitaire de travaux de staff et de sculpture ou appel à la concurrence.

LE MAIRE. - Cette question a déjà été discutée devant votre Conseil. Je lui demandais il y a quelques mois de cela l'autorisation de faire venir un staffeur de métier qui m'avait été recommandé par des Entreprises et qui se trouvait à Madagascar. C'est M. Rel Barbier. Il est venu à la Réunion alors que j'en trouvais moi-même en France. Il a eu avec M. RAYDELLE et d'autres Adjointes différents contacts. Il a examiné le plafond; il a pu retrouver, grâce à M. BERNARD, notre archiviste des photos de l'ancien plafond. Des plans nouveaux ont été dressés et je lui ai demandé de revenir puisque le Conseil se réunissait aujourd'hui afin qu'il puisse vous expliquer ce que nous devrions faire. Il vous présentera les deux projets de réfections du plafond.

Le Maire demande alors à M. BARBIER de donner quelques explications au Conseil:

- 1°) comment était l'ancien plafond
- 2°) le devis qui pourrait être retenu, le premier projet devant ^{être} ~~être~~ et déjà être écarté.

M. BARBIER. - Le troisième projet est un projet architectural, d'après M. LEJEUNE.

Le premier projet qui est d'un style Louis XV baroque était très bien à l'époque, mais dans quelques années vous risquez fort, Messieurs, de le regretter parce que c'est un style très lourd qui comporte de jolis détails mais qui ne se fait plus. Puisque le plafond est à refaire, essayons justement de l'épurer. Tout en conservant son style antérieur nous pourrions l'amener aux conceptions du goût du jour afin que la réfection du plafond du Grand Salon contente tout le monde.

Je crois donc que le deuxième projet pourrait, justement être plus architectural, moins brouillé, moins lourd, tout en gardant son caractère ancien.

Il vous appartient de juger.

Au point de vue goût, j'ai l'impression qu'en doit faire quelque chose de mieux. En ce qui concerne l'éclairage, on pourrait avoir un éclairage plus rationnel, par exemple au moyen de petites lampes posées tout autour de la salle.

Le MAIRE. - Messieurs, si vous voulez bien nous allons lever la séance pendant quelques minutes et nous allons nous transporter dans le Grand Salon où M. BARBIER pourra nous donner de plus amples explications.

Je tiens à faire remarquer que dans les évaluations qui ont été faites, il y a une différence qui est extrêmement importante puisque entre le devis qui reproduirait l'ancien salon et le devis simplifié il y aurait une différence de 1.250.000 Fr. Ceci est évidemment sujet à discussion, car si le montant des travaux venait à dépasser la somme de 5.000.000 de Fr, il faudrait faire appel à la concurrence.

La séance est suspendue pour dix minutes.

LE MAIRE. - La séance reprend.

Après les explications qui ont été données quels sont ceux d'entre vous qui seriez partisans du premier devis c'est à dire de la réfection du plafond du Grand Salon, comme il était autrefois.

M. GALLARD demande à ce sujet l'appréciation de M. LEJEUNE, architecte communal.

M. REYDELLET. - M. LEJEUNE est présent, il pourra vous répondre. ./...

M. LEJEUNE. Le premier projet s'élevant à 3.650.000 Fr a été étudié à l'aide du projet que j'ai exécuté et qui vous a été présenté. Ce projet ne prévoyait aucune sculpture car à l'époque nous n'avions pas à notre disposition de staffeur.

Le deuxième projet s'élevant à 5.250.000 Fr a été étudié à l'aide du même projet que ci-dessus auquel ont été ajoutés des éléments sculptés empruntés à l'ancien plafond tels que rosaces, angles et cartouches sur la corniche.

Le troisième projet est la reconstruction pure et simple de l'ancien plafond et s'élève à 6.500.000 Fr.

Je préconise donc de construire le plafond prévu au deuxième projet pour les raisons suivantes:

Le nombre de caissons est réduit au nombre de cinq, donc plafond dont l'aspect ne sera pas lourd. Les éléments de sculpture de l'ancien plafond utilisés, enrichiraient l'ensemble et rappelleraient aux dionysiens leur ancien plafond sans, que je l'espère, le leur faire regretter./.

Le MAIRE. - Vous avez entendu, M. GALLARD les explications de l'Architecte Y a-t-il une question à poser préalablement au vote?

Messieurs, quels sont ceux d'entre vous qui sont partisans de l'ancien style? et quels sont ceux qui sont partisans de l'autre style, c'est à dire du style allégé.

Le Conseil Municipal, moins les voix de MM. GUINOT et RAVILLI adopte le deuxième projet.

Le MAIRE. - Il s'agit d'un vote de principe qui n'engage pas le Conseil car nous ne disposons pas de moyens financiers nécessaires et aucun marché n'a été présenté par M. BARBIER. Par ailleurs, j'estime devoir avant toute continuation de pourparlers obtenir l'accord de la Haute Administration.

LE MAIRE. - Messieurs, j'ai des excuses à vous présenter notamment à M. AUBER parce qu'on m'avait fait remarquer tout à l'heure que j'avais passé un peu trop vite sur la question n° 4. La raison en est que cette question est liée à la question n° 14 de l'ordre du jour.

En fait, je voudrais que nous examinions tout de suite cette question n° 14 de façon que nous continuions la question concernant les écoles.

La demande de Monsieur le Vice-Recteur concernait les écoles du Chaudron, de Saint-François et de la Montagne 12ème.

Voici quel est l'état actuel des constructions scolaires.

Sur le programme de 1959 nous avons déjà fait 4 classes au Brûlé - 6, rue du Ruisseau des Noirs - 4, au Bois de Nèfles et 2 à la Bretagne, soit 16 classes du style "ECLAIR".

Reste à faire:

- Camp Ozeux	4
- Montagne 12e	8
- Chaudron	4
- Ste-Clotilde	2

Total18

Soit 16 + 18 = 34 classes;

et nous avons encore à construire:

- La Bretagne (Ecole des Filles) .	2
- Ilet à Quinquina	4
- La grande Chaloupe	2
- Demenjob	2
- Saint-François	2
- Montgaillard	2

Total14

Soit 48 classes.

C'est pour nous permettre d'acheter certains terrains que nous demandons à l'Education Nationale une subvention spéciale, c'est également pour demander à l'Education Nationale de rattraper le retard considérable dans lequel est la Ville de Saint-Denis en ce qui concerne le matériel pédagogique et le mobilier scolaire.

Voici, Messieurs, le rapport que j'ai l'honneur de vous présenter.

Messieurs,

La question scolaire, par l'accroissement des effectifs et aussi par la pénurie de mobilier scolaire et de matériel pédagogique dans lequel nous avons trouvé la plupart des écoles nous pose actuellement un très grave problème qu'il est impossible de résoudre sans une aide importante de l'Etat.

Saint-Denis qui est le Chef-Lieu du Département, est en effet très en retard non seulement pour la construction de classes, mais encore et surtout pour le matériel et le mobilier sans lesquels il est impossible à un maître d'exercer sérieusement et efficacement ses fonctions.

Nous avons dû l'année dernière et cette année encore procéder au moyen de location d'immeubles.

A la rentrée de l'année scolaire 1959 - 1960 nous avons pu ouvrir le bloc scolaire à la Montagne comportant dix classes et quatre classes style "ECLAIR" construites notamment en partie au moyen de subvention et de prêt ; nous avons loué des bâtiments en d'autres endroits: Chaudron - La Montagne 12ème etc... mais nous n'avons pu meubler toutes les classes et beaucoup d'instituteurs n'ont même pas à leur disposition un minimum de matériel pédagogique.

Or, voici que pour la seule rentrée de 1960, Monsieur l'Inspecteur Primaire me signale que ses prévisions de création de postes sont les suivantes:

- Classes élémentaires 37
- Classes maternelles 9
- Cours complémentaires 6.

Il n'est pas possible dans notre situation financière de répondre au vœu de M. l'Inspecteur Primaire et aux nécessités qu'il nous signale.

Je demande donc au Conseil Municipal de solliciter par un vote que je souhaite unanime l'obtention d'une subvention exceptionnelle qui nous permettrait:

- 1°) d'acquérir: le terrain GARPEN, à Domenjed, pour le prix de 3.750.000 de F CFA;
- le terrain BALAPA au Chaudron, pour le prix de 5.900.000 F CFA;
- le terrain COMMINS, à la Montagne pour le prix de 1.250.000 F CFA.

Si le Ministère de l'Education Nationale veut bien nous écouter la subvention serait de 7.500.000 F et la Commune prendrait à sa charge la différence, soit 2.500.000 F.

- 2°) une somme de 12.000.000 représentant les 75 % d'une somme totale de 16.000.000 nécessaire à la construction de 20 classes de style "ECLAIR".

Enfin, une somme de 4.000.000 de F représentant 50 % de la somme de 8.000.000 de F nécessaire pour acquérir le matériel pédagogique et le mobilier scolaire nécessaire à ces 20 classes et compléter le matériel et le mobilier des autres écoles./.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.